



LES AGENTS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE VEILLENT

La Ville de Mulhouse a mis en place une équipe d'agents dédiée à la lutte contre les incivilités.

Ces 8 agents spécialisés veillent tout au long de l'année à faire respecter l'espace public, notamment au sein des parcs et squares.

Leurs missions: sensibiliser et prévenir, mais également verbaliser les incivilités.

VOTRE TRANQUILLITÉ, NOTRE PRIORITÉ

La Ville de Mulhouse s'est dotée de moyens innovants et expérimentaux pour **verbaliser les incivilités**, afin d'en responsabiliser les auteurs.

La **vidéo verbalisation** d'infractions au code de la route est mise en œuvre sur trois zones à Mulhouse (les couloirs réservés à l'arrêt des bus en face de la gare, l'hyper-centre pour le stationnement sur trottoir, et le pont de Bourtzwiller pour le franchissement de ligne continue).

Par ailleurs, des **caméras de vidéoprotection** seront installées dans les secteurs où des dépôts sauvages récurrents ont été constatés.

LE VIVRE-ENSEMBLE : LES RÈGLES DE BASE !



INJURES NON PUBLIQUES ENVERS AUTRUI ET MENACES, COMPORTEMENT VIOLENT ET INSULTES ENVERS UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ

- ✗ De se comporter de manière injurieuse et menaçante.
- ✓ Restez courtois, respectez votre interlocuteur et privilégiez le dialogue.

Délit relevant d'un dépôt de plainte:
Amende : jusqu'à 7 500 € (pour une agression sur un agent public)



NUISANCES SONORES ET ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

- ✗ De causer des nuisances sonores de jour comme de nuit sur la voie publique (rodéos sauvages, aboiement, diffusion de musique à fort volume...).
- ✓ Coupez la musique et évitez les attroupements bruyants. Éduquez votre chien pour éviter les aboiements.

Amende : de 68 € à 135 € (selon les cas)



BARBECUES SAUVAGES

- ✗ Dans les squares, les parcs et tout autre espace public non autorisé.

Amende : 11 € dans les parcs et jardins



DIVAGATIONS D'ANIMAUX

- ✗ De laisser son animal hors de surveillance à plus de 100 mètres (ou hors de portée de voix).
- ✓ Gardez votre chien en laisse. Utilisez l'un des 10 aires d'ébats de la ville.

Amende : 35 € sur la voie publique
11 € dans les parcs et jardins



NOURRISSAGE D'ANIMAUX NUISIBLES (RAGONDINS, RATS, PIGEONS...)

- ✗ De les nourrir, cela provoque des problèmes d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Signalez les nuisibles : au service Hygiène (03 69 77 67 67) ou à Allo Proximité (03 89 33 78 78) ou avec l'application Allo Proximité

Amende : 68 € sur la voie publique
11 € dans les parcs et jardins



EXCITATION D'ANIMAUX DANGEREUX

- ✗ D'exciter ou de ne pas maîtriser son animal.
- ✓ Respectez votre animal, tenez-le en laisse.

Amende : 68 €



INCIVILITÉS ÇA SUFFIT

Réagissons.

Luttons ensemble contre les incivilités, notre ville mérite mieux que ça !

Ville de Mulhouse • Pôle Prévention et Sécurité
03 69 77 65 22
mulhouse.fr



INCIVILITÉS ÇA SUFFIT !

Mégots, déjections canines, nuisances sonores, comportements agressifs, tags et déchets en tout genre dégradent notre cadre de vie.

À Mulhouse, ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et ont un coût non négligeable pour la collectivité.

L'ensemble des services municipaux sont mobilisés, mais c'est avec l'effort de chaque citoyen que nous pourrons retrouver un cadre de vie agréable, seul garant du vivre-ensemble.

VIVRE-ENSEMBLE



INTERDICTIONS



SOLUTIONS



Alerter facilement la ville de Mulhouse des incidents du quotidien sur l'espace public : 03 89 33 78 78
allo-proximite@mulhouse.fr



Allo proximité appli gratuite sur



L'ESPACE PUBLIC: UN ENVIRONNEMENT À RESPECTER COMME CHEZ SOI



EMBALLAGES, RESTES ALIMENTAIRES, CANETTES, PAPIERS USAGÉS...

- ❌ De jeter tout déchet dans l'espace public, que l'on soit à pied, en voiture, à vélo...
- ✅ Utilisez les **3 300 corbeilles** de la ville dont **600 corbeilles** dans le centre-ville. Conservez vos déchets sur vous jusqu'à votre domicile.

Amende : 135 €



MÉGOTS

- ❌ De les jeter dans l'espace public, que l'on soit à pied, en voiture, à vélo...
- ✅ Utilisez les **3 300 corbeilles** de la ville, dont plus de **300** sont équipées de cendriers.
- ✅ Utilisez les **mégotiers** implantés pour votre confort au centre-ville.

Amende : 135 €



AU SERVICE DE VOTRE CADRE DE VIE

115 agents de propreté assurent au quotidien le nettoyage de la ville.



DÉJECTIONS CANINES

- ❌ De laisser les déjections canines dans l'espace public, y compris dans les espaces verts et les aires d'ébats.
- ✅ Ramassez à l'aide d'un des **135 distributeurs de canisacs** installés à Mulhouse, ou en se rendant dans l'un des **167 canisites**. Ayez systématiquement sur vous une réserve de canisacs pour ramasser.

Amende : 135 €



URINE

- ❌ D'uriner dans l'espace public (voirie, murs ou espaces verts)
- ✅ Utilisez les **11 toilettes publiques** des Cordiers (place des Cordiers), de l'Arc (bd Roosevelt), du Marché (rue de Strasbourg), du Rattachement (place du Rattachement), des cimetières et du Parc Salvator. Prenez vos précautions avant de sortir.

Amende : 135 €

C'EST TROP !

Les opérations de désinfections des « coins à urine » représentent **250 heures** de travail et coûtent près de **15 000 €** par an à la collectivité.



CHEWING-GUMS

- ❌ De cracher ou de jeter son chewing-gum dans l'espace public (voirie, murs ou espaces verts) pour des raisons évidentes d'hygiène et de dégradation de l'espace public.
- ✅ Utilisez un mouchoir puis jetez-le dans une corbeille.

Amende : 135 €



TAGS, DÉGRADATIONS (FAÇADES, BANCS, SOLS, MOBILIER)

- ❌ De taguer ou dégrader les biens publics ou privés situés dans l'espace public.

Délit relevant d'un dépôt de plainte :
jusqu'à 3 750 € d'amende

C'EST TROP !

Le nettoyage et les réparations des différentes dégradations nécessitent le travail d'un agent à temps plein tout au long de l'année et coûtent près de **65 000 €** par an à la collectivité.



DÉPÔTS D'ORDURES SAUVAGES ET ENCOMBRANTS

- ❌ De déposer sur la voie publique vos ordures dans un sac ou bac en dehors des jours de collecte, ainsi que vos encombrants.
- ✅ Respectez les jours et consignes de collecte. Déposez les encombrants dans les déchetteries (liste sur sivom-mulhouse.fr).

Amende : 135 € à 1500 €

C'EST TROP !

6 660 pneus sont collectés chaque année dans les rues de Mulhouse. Ils nécessitent un traitement particulier, entraînant un coût important pour la collectivité.